



# L'ALCANTARA

5 CENTIMES DE LILLE - 15, rue d'Angleterre - Téléphone: 872

# 5 CENTIMES DE LILLE - 15, rue d'Angleterre - Téléphone: 872

BUREAUX: LILLE - 15, rue d'Angleterre - Téléphone: 872

BUREAUX: ROUBAIX - 35, rue de Valenciennes - Téléphone: 107

BUREAUX: TOURCOING - 85, rue des Ursulines

## Le Monde du Travail

### « LA GRANDE FAMILLE DE LILLE » UN PREMIER FRUIT

de la Journée d'Études du 17 Mai

Nous aurons encore plus d'une fois à parler de l'enquête faite cet hiver sur l'état des logements ouvriers lillois et dont M. l'abbé Tierghien, professeur à la Faculté de Théologie, exposa magistralement les résultats à la Journée d'Études Sociales, qui eut lieu le 17 mai, 23, rue de la Justice.

Cette enquête a établi avec la plus désolante précision toute l'étendue d'un des maux les plus graves dont souffre notre population ouvrière: l'insuffisance des logements.

Invraisemblable est le nombre des familles lilloises de sept à dix personnes et plus qui vivent dans une ou deux pièces, et couchent donc presque toutes dans une seule, faute de pouvoir payer ou même trouver en le payant un logement plus spacieux.

Dénoncer ce mal, c'est révéler la cause des plus grandes misères morales et physiques, promiscuité, débâcle, abandon du foyer, alcoolisme, tuberculose.

Toutes les œuvres et tous les concours appelés à y remédier, construction de maisons neuves, amélioration d'immeubles anciens, intervention des industriels, de la municipalité, des Sociétés d'Habitations ou de Crédit Immobilier ont été successivement étudiées dans des rapports d'une portée toute pratique.

Celui de M. André Carpentier, le jeune directeur de l'œuvre, est particulièrement apprécié des lillois, il constate l'une des institutions qui peut apporter aux maux les plus pressants le remède le plus immédiat. Nous voulons parler de l'œuvre des Grandes Familles.

On connaît son but: elle se propose de procurer aux familles ouvrières les plus nombreuses le complément de ressources nécessaires pour se transporter d'un logement trop étroit et insalubre dans une habitation suffisamment spacieuse et hygiénique.

Sees moyens sont de pure charité: la recette de cotisations bénévoles. Mais quelle charité profitable et bien placée, et, comme l'expérience le démontre, une somme de 50 ou 60 francs par an, permet de transporter d'un taudis infect dans un cadre décent huit ou dix existences humaines, de restaurer leur foyer et y rendant possibles la santé et les bonnes mœurs individuelles, la vie et les vertus familiales!

A la suite du rapport de M. Carpentier, le Comité de l'œuvre en formation s'est définitivement constitué. Elle s'appellera « La Grande Famille de Lille ». Ses statuts sont ceux d'une Association régie par la loi de 1901.

Elle s'intéressera aux familles ouvrières dont les parents ont la charge d'au moins cinq personnes, (enfants ou vieillards), incapables de gagner leur vie.

Elle leur demandera s'il y a lieu de faire elle-même un petit effort pour augmenter de quelques francs par mois leurs dépenses loyales et à cette condition leur accordera l'allocation complémentaire suffisante pour payer un logement convenable.

S'il le faut, elle les aidera à le découvrir, ou à l'obtenir du propriétaire.

Un certain nombre de foyers pourront dès à présent être transplantés grâce aux premières générosités. Nous ne doutons pas qu'elles soient suivies de beaucoup d'autres, notamment de la part des Industriels dont les usines sont situées à l'intérieur de la ville.

Dans l'impossibilité où ils sont d'établir à leurs frais, un voisinage de leurs établissements des habitations pour leur personnel, ils trouveront dans l'organisation de la Grande Famille de Lille, le moyen d'aider leurs ouvriers les plus chargés de famille à se loger à portée de leurs ateliers.

Le Comité de la « Grande Famille de Lille » se met dès à présent à leur disposition pour cette bonne œuvre.

N.B. — Les dons et demandes de renseignements seront reçus avec reconnaissance par les Membres du Comité: Messieurs Auguste Crépey, 28, rue des Jardins; René Toussin, 55, rue Royale; Messieurs Jean Delamer, rue Voltaire, 42; André Carpentier, rue Boucher-de-Perthes, 84; abbé Lestienne, 23, rue de la Justice.

### « Çà et Là »

**RETRAITES OUVRIÈRES**

Un salarié, déjà titulaire d'une pension de retraite servie par une Compagnie de chemins de fer, ne peut être inscrit sur les listes d'assurés obligatoires.

Ainsi l'a décidé la Chambre civile de la Cour de Cassation, en rejetant un pourvoi formé contre le jugement d'un tribunal civil.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 5 avril 1910 excluait du bénéfice de la retraite les salariés de l'Etat placés sous le régime des pensions civiles ou des pensions militaires. L'article 10 spécifiait que devaient demeurer soumis à leurs législations spéciales les agents des chemins de fer et, pour les retraités des départements et des communes, cet article indiquait qu'ils n'étaient qu'un régime spécial, pour le régime le plus favorable, c'est-à-dire celui au cas des retraites ouvrières.

Cependant, dès le lendemain de la mise en application de la loi, le Ministère du Travail décida que pouvaient être inscrits parmi les bénéficiaires du régime des retraites ouvrières, les agents retraités de l'Etat, des chemins de fer, etc., qui devaient être considérés comme salariés quelconques. Les candidats, tous gens âgés, n'ayant que peu à verser pour la retraite, furent nombreux.

La Cour de Cassation explique que la loi du 5 avril 1910 a entendu viser seulement les salariés qui n'avaient jusqu'alors aucun moyen de se constituer une retraite ou qui ne pouvaient prétendre qu'à une retraite inférieure à celle dont elle détermine le montant et qu'elle a laissé en dehors de son empire tous les salariés auxquels des législations ou des règlements spéciaux assurent des pensions égales ou supérieures à ce chiffre.

Il ne saurait être question de distinguer pour ces salariés entre ceux qui sont en fonctions et ceux qui jouissent de leur pension.

Il faudra rembourser aux assurés ainsi désabusés, de même qu'aux employés, les sommes qu'ils ont versées.

Quant à ceux dont la retraite ouvrière a été déjà liquidée, ils perdent tout droit à cette retraite.

### Billet du Lundi

**CE QUE DEVIENNENT LES BERGERS DE LA C. G. T.**

Il crève les yeux, à cette heure, leiasco de la C. G. T.

On sont les meetings tapageurs de temps héroïques et les manifestations du 1<sup>er</sup> mai, qui semblaient l'aurore de la révolution sociale?

On sont les 500.000 membres que la Confédération groupait naguère... au moins sur le papier? La Fédération du Bâtiment a perdu la moitié de ses adhérents. Les Imprimeurs du Nord et du Pas-de-Calais ont quitté la C. G. T.

Non, vraiment, l'engouement populaire n'est plus. Et l'échec de deux grèves fameuses, celle des postiers, celle des cheminots, a définitivement refroidi les enthousiasmes.

Si bien qu'aujourd'hui l'on est autorisé à se demander où sont les chefs eux-mêmes de la C. G. T.

Quand le navire fait eau, les rats s'évadent. Les généraux de l'armée révolutionnaire désertent leur poste les uns après les autres, et les files se succèdent avec une rapidité déconcertante.

Ces départs répétés ont attiré l'attention de la Presse. Et quelques journalistes parisiens se sont mis à la recherche de ces héros de plus en plus marginaux.

Ils les ont retrouvés. Oh! Dans les situations les plus bourgeoises du monde. Ces chambardiers farouches sont devenus de doux agneaux. Ils se reposent, en de tranquilles siéges et en de confortables framerges, de tout le bruit qu'ils ont fait.

Qu'on en juge par ces exemples:

Griffuelhas, ancien secrétaire de la C. G. T., que ses camarades appelaient « le Pape », est actuellement représentant en outre et pour, pour le compte d'une maison très sérieuse.

Emile Pouget, ex-rédacteur du « Père Peinard » et du journal « la Révolution », ex-collègue de Griffuelhas au bureau socialiste, placé des travaux de librairie. Il est simple comme un gant et tire d'obscures références à Messieurs les Patrons. Pour arrondir son budget, il fait du fauconnier à son la ligne. On le dit moins pauvre que sa copie. C'est tant mieux pour lui!

Le camarade Niel, qui remplaça Griffuelhas, ancien secrétaire de la C. G. T., est inspecteur à la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques. Pour un contrat de discipline, ce n'est tout de même pas banal de finir dans la peau d'un surveillant.

Et le révolutionnaire Lévy, qui fut trésorier de la C. G. T. ? Eh bien! Lévy a été tour à tour, depuis son départ, hôtelier, employé aux écritures, placier, représentant en commerce pour une maison de Rouen. Il est aujourd'hui percepteur dans un chef-lieu de canton de la Seine-Inférieure.

Toffin, l'ancien agitateur des chemins de fer, est devenu bistrot.

Dubrous, ex-secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, est enrichi dans la vente de terrains. On dit qu'il est millionnaire, mais on ne dit pas qu'il va partager avec les camarades.

Les citoyens Boudet et Robert, l'un de la Fédération du Livre et l'autre ex-trésorier de la C. G. T., sont, comme Lévy, percepteurs en province.

Enfin, l'on assure que le fameux Patard a vendu assez de champagne pour acheter une coquette « Villa des Poires ».

Nous observons syndicalistes de province limitent dans la mesure de leurs moyens, ces beaux exemples. On en trouverait plus d'un à Lille et dans la région, qui n'attendent même pas d'être sortis des organisations socialistes pour prêter, à la faveur de leurs fonctions, d'honnêtes bénéfices sur les frères de misère.

Ces malins tiennent généralement un cabaret dans quelque rue ouvrière. Une réunion du Parti a-t-elle lieu; la mot d'ordre doit être donné pour une manifestation; des grévistes cherchent-ils un local pour leurs réunions?

Le siège est bientôt trouvé. Rendez-vous général chez le cabaretier chef de syndicat. Le compte est là. Il abrève ses troupes d'éloquence gratuite et de chopas... qui ne le sont pas.

Dans une récente grève lilloise, on a vu ainsi tout un groupe de sans-travail défilier chaque jour chez un bistrot socialiste, et y dépenser le peu d'argent qui leur restait.

Et les avocats, les médecins, les journalistes du Parti? Tous les mêmes! Des exploités, des profiteurs péchant avec science et succès dans l'eau qu'ils ont troublée.

Mais le laboureur patient et désintéressé de l'organisation ouvrière, l'éducateur des questions professionnelles et du logement ouvrier, l'actif propagandiste, en faveur des réformes? Allons donc! Il faudrait un idole, le feu sacré. Et les bergers de la C. G. T. n'ont plus de confiance, plus de foi, plus de programme. Ils n'ont plus que des appétits.

## Les leçons des autres...

Décidément, il n'y a plus à se le dissimuler: Max est de mauvaise humeur, et l'est sans doute à elle, sa pauvre petite femme, qu'il n'a pas daigné remarquer le joli kimono bayadère qu'elle vient d'inaugurer pour lui seul.

Linette se faisait une fête, quand il s'agit d'être dit, en lui enveloppant le buste d'un regard caressant: « C'est pas mal du tout ce petit machin-là! », de lui avoir quelle avait confectionné elle-même son corsage dans une vieille robe de chambre et qu'il n'eût rien dit de tout cela. Elle se proposait même de lui servir la pilosité dont il usait si souvent en badinant: « Ça te va la coupe, hein? »

Mais tous les effets prévus étaient manqués. Max n'avait rien vu! Et Linette, en attendant sa coquette en face de son seigneur et maître, se demandait comment on agit quand un mari est de mauvaise humeur. Est-il plus adroit de sembler ne pas, s'en apercevoir et de tâcher de le distraire? Peut-être un contraire Interrogé pour consoler?... Croyable éternité au bout de six mois de vie conjugale sans nuages... Cette première année est une période de tâtonnements, on peut par maladresse y goûter son bonheur.

Si sa mère était ici, elle lui demanderait conseil, car il est temps d'aviser; elle ne dit rien de ce qu'elle a vu. Elle se contente de dire qu'elle a vu. Elle se contente de dire qu'elle a vu. Elle se contente de dire qu'elle a vu.

La table qui se trouve entre eux lui paraît insupportable; au salon il pourra s'asseoir avec Linette sur un canapé et

« Mais, Max, je n'ai jamais parlé de rien... »

— Non, mais « y penser toujours et n'en parler... » que quand tout est décidé, on prend en traître le mari qui ne peut reculer...

La bonne a apporté les fraises bien à point; Linette ne sait et, sans la présence de la domestique, elle n'aurait pas répondu du tac au tac, car enfin, elle a bien ses nerfs aussi... Les quelques minutes de silence forcé lui ont permis de dire une petite prière. Son devoir est d'être patiente. Elle reprend, mais avec une voix ai posée, si ferme, que Max, qui, jusqu'alors ne paraissait s'intéresser qu'à son assiette, regarde sa femme tout étonné.

— Je ne te prendrai jamais en traître, dit-elle, ce n'est pas dans mon caractère, je trouve ça lâche. Tu seras toujours le premier confident de mes projets. De plus, je n'ai aucunement l'intention de faire une saison à la mer...

Elle le voit si incrédule qu'elle insiste: « Tu as l'air de ne pas me croire? »

— En effet, il n'ose pas la croire. Lui aussi ne la connaît encore qu'imparfaitement, et les hommes se racontent tant de choses sur la puissance de dissimulation des femmes que la franchise leur semble encore une ruse perfectionnée.

Embarrassé à son tour, ne voulant ni être dupe, ni la blesser, il déclare, caustique: « Mais, chère amie, tu vas dégringoler d'un nombre incalculable de crans dans l'échelle sociale! Rester chez soi, ça ne se fait plus! »

Linette a une expression froudeuse qui sied bien à son joli type de brune: « Il y a tant de choses qui ne se font plus et que je prie Dieu de nous accorder!... Tu n'as pas tout à fait épousé une imbécille, mon petit. J'ai vu sur les plages, l'an dernier, des choses que je n'aurais pas remarquées, étant plus jeune, j'ai entendu de folles confidences qu'on n'aurait pas osé me faire autrefois. Et je me suis dit qu'il faut des raisons bien graves pour que, légitimement, une femme se résigne à laisser, au foyer, si longtemps sa place vide... Les remplaçantes... »

Vivement, elle se reprend: « Oh! j'ai pleine confiance en toi, mais je ne voudrais pas que l'impulsion te fit souffrir. »

Max ne répond pas, un revirement se produit dans son âme, il craint d'être montré trop égoïste: « Es-tu sûre de ne pas regretter ces vacances? Les autres années... »

— Ma pauvre maman ne laisserait personne au logis et la santé de ma sœur nécessiterait un changement d'air... Moi, je me porte bien. Certes, la vue de la mer est pour moi un ravissement sans cesse renouvelé, mais je n'ai pas été habituée à faire passer le plaisir avant le devoir. Mon devoir, c'est d'être la compagne de ta vie, de toute ta vie. Les affaires te retiennent ici, je reste donc ici près de toi.

Les yeux baissés pour ne pas montrer qu'ils sont humides, Max se machonne la moustache: « Si nous prenions le café au salon? dit-il enfin.

La table qui se trouve entre eux lui paraît insupportable; au salon il pourra s'asseoir avec Linette sur un canapé et

entendre de tout près les paroles qui retournent.

— Gaiement elle opère elle-même le transfert.

— Figure-toi, dit-il, que j'avais préparé dans un petit tiroir l'argent pour ton séjour à X... sur-Mer... J'étais si sûr à l'avance de mon malheur. Mais dis-moi bien franchement et tu ne t'imposes pas un trop grand sacrifice.

— Le sacrifice est tellement compensé!

— Compensé par quoi?

— Tu veux te le faire dire?... Par toi! Parce que je t'aime...

— C'est vrai?... Crois-tu que je pourrais être heureuse sans toi, loin de toi?... Je n'ai jamais cru à l'amour de ceux qui se séparent facilement. Moi, à toute heure il me semble qu'une voix me crierait à l'oreille: « Désertez! désertez! »

Elle est blottie près de lui, Max se sent renaitre: « Ma bonne petite chérie! Si tu savais combien je redoutais l'arrivée de ce mois d'été! Je me demandais comment je pourrais me retrouver seul dans cette maison... Ne plus te voir trotter, n'en tendre plus ta voix... Tiens, cette table près de la fenêtre où ne seraient plus tes ouvrages ou ton livre, je me disais: je la ferai démanteler... Au retour de la corvée de clientèle, ne plus être accueilli par tes sourires, par tes baisers... Oh! Quel cauchemar! Et pourtant j'ai peur que tu t'en vas... »

— M'en aller? Ça ne m'est jamais arrivé. J'aime aussi mon logis, mes ouvrages; le jardinier sera bientôt tout fleuri, nous y lirons à deux sous la tonnelle, nous ferons de la musique, des promenades après le souper. C'est si bon la vie à deux... »

— Quand on s'aime...

— On s'aime toujours quand on entretient son amour. Tout doit s'entretenir. Vois-tu, si on laissait les plantes sans soins; Quelles jolies fleurs, quels bons fruits!...

Elle prend un air plus grave: « Il faut préserver aussi; bien des femmes ont exigé que leur mari les suive dans les villégiatures; l'oisiveté et les mauvais exemples agissent, elles ont ramené au foyer un homme dont la cœur était détaché des saines affections de la famille et pris ailleurs... »

Max secoua la tête approbateur: « Oui, l'oisiveté et l'oisiveté sont mauvais conseillers, les épouses devraient le savoir sous peine de pleurer trop tard leur bonheur détruit et la perte de l'âme dont elles devaient être les anges gardiens. Profitez des leçons des autres pour être sages... »

Ils se tirent un moment, s'avouant le bonheur incomparable de penser et de sentir à l'unisson... Soudain Linette se lève mutine et se pose devant Max.

— Maintenant, dites-moi, Monsieur, pour quoi vous n'avez pas daigné remarquer mon joli kimono.

— Ce kimono? Je l'excuse! Je le croyais fait pour les baigneurs de la-bas. Alors, tu comprends, plus il te rendait gentille plus je souffrais.

— Oh! Jaloux!...

Il lui répète sa phrase de tantôt avec un tendre sourire: « Parce que je t'aime! »

JEHAN D'ESTRÉLLES.

## LA CRISE MINISTÉRIELLE

**APRÈS MM. VIVIANI ET DESCHANEL, MM. DELOASSE, DUPUY ET PEYTRAL RECHERCHENT DE CONSTITUER LE MINISTÈRE. — M. RIBOT ADOPTERA-T-IL ?**

Nous avons dit hier qu'à la suite du refus de M. Viviani de constituer un ministère, M. Poincaré avait d'abord fait appel à M. Deschanel, qui s'était refusé, puis à M. DeLoasse.

C'est une raison de santé que M. DeLoasse a invoquée pour lui-même, se dérober à la présidence de la République.

Voici la dépêche que l'on a communiqué hier matin:

**M. DELOASSE EST MALADE**

M. DeLoasse, atteint de refroidissement compliqué d'un antrax, a passé une mauvaise nuit et n'a pu se rendre près du Président de la République. Il lui a fait savoir que, malgré toute sa bonne volonté, il se sentait hors d'état de se charger en ce moment de la formation d'un cabinet.

**M. OUPUY NE SE SENT PAS ASSEZ D'AUTORITÉ**

Après avoir, à neuf heures et demie, consulté M. Clémentel, M. Poincaré pensa à M. Dupuy. Il le fit appeler dimanche matin, à onze heures et demie, et lui offrit de constituer le Cabinet.

Mais M. Dupuy, non plus, ne voulut rien entendre. Le résultat de la conversation qu'il avait eue avec le chef de l'Etat fut connu par le communiqué suivant que fit l'Elysée:

« M. Poincaré a fait appeler M. Jean Dupuy, lui demandant s'il consentait à former le ministère. »

M. Dupuy a répondu que dans les circonstances présentes, il ne se croyait pas suffisamment désigné et que, parmi ses collègues du Sénat, il pensait que M. Peytral, par exemple, était plus désigné que lui.

M. Poincaré a fait alors appeler M. Peytral, afin de conférer avec lui.

**M. PEYTRAL VEUT BIEN ÊTRE MINISTRE, MAIS PAS PRÉSIDENT DU CONSEIL.**

A deux heures M. Peytral arrivait avec son fils à l'Elysée. Lui-même ne voulut pas

s'engager, et l'on connaît ses raisons pour le communiqué qui fut publié à trois heures et demie et qui disait ceci:

« Le Président de la République a demandé à M. Peytral s'il consentait à se charger de la formation du Cabinet. Le sénateur des Bouches-du-Rhône n'a répondu que, tout en étant très touché de la confiance que le Président lui témoignait, il ne se croyait pas en mesure d'assumer dans les circonstances présentes la charge de la présidence du Conseil. Mais qu'il resterait volontiers à la disposition d'un ministère de gauche et placerait en première ligne la question financière et la question militaire. »

**M. DOUMERGUE EST CONSULTÉ**

Le Président de la République n'a eu dimanche après-midi avec M. Doumergue une entrevue qui a duré une heure.

En quittant l'Elysée, M. Doumergue a déclaré qu'il s'était entretenu avec le Président de la République, mais à titre purement consultatif, et qu'il avait indiqué à M. Poincaré qu'à son avis il n'y avait que trois combinaisons possibles, faites soit avec M. Viviani, soit avec M. Bourgeois, soit avec M. Ribot.

**M. RIBOT, PRESENTI, AJOURNE SA RÉPONSE**

M. Ribot est arrivé à cinq heures à l'Elysée. Le Président de la République a eu avec lui une longue conversation et lui a offert de constituer un Cabinet.

M. Ribot a réservé sa réponse jusqu'à lundi.

**A LA CHAMBRE**

Il y a très peu de députés à la Chambre dimanche. Une dizaine, tout au plus, sont venus se renseigner sur les incidents de la crise.

Ils ont paru très étonnés de ce que de nouveaux hommes politiques aient refusé de former le Cabinet.

Ils ont reconnu que, de ce fait, la situation devenait de plus en plus difficile, et ont exprimé le regret que M. Doumergue ne se soit pas représenté devant les Chambres.

**M. RIBOT CONSULTÉ**

M. Ribot a reçu hier soir M. Clémentel et a eu avec lui un long entretien.

### LE TRAVAIL DANS LES CHEMINS DE FER

D'après un rapport de M. Rivet, chef du service du contrôle, l'application des lois sur l'hygiène et la sécurité du personnel, est effectuée normalement en 1913.

Pour les mécaniciens et chauffeurs, la moyenne du travail effectif journalier en service normal s'est élevée à ce chiffre:

Au Nord, entre 4 h. 13 et 9 h. 57 ;  
A l'Est, entre 5 h. 5 et 9 h. ;  
A l'Orléans, entre 5 h. 3 et 9 h. 58 ;  
Au P.-L.-M., entre 5 h. 57 et 9 h. 53 ;  
Au Midi, entre 5 h. 53 et 9 h. 57 ;  
A l'Etat, entre 3 h. 52 et 9 h. 53.

Les repos journaliers attribués aux mécaniciens et chauffeurs doivent avoir une durée minimum de 7 heures, s'ils sont pris hors la résidence, et de 10 heures, s'ils sont pris à la résidence.

Cette durée minimum a varié, pour le premier cas, entre 7 heures et 21 h. 55 ; pour le second, entre 10 heures et 27 h. 42.

La durée moyenne des repos journaliers hors la résidence s'est élevée à:

Au Nord, entre 7 h. 19 et 15 h. 33 ;  
A l'Est, entre 7 h. 14 et 19 h. 40 ;  
A l'Orléans, entre 7 h. 3 et 21 h. 53 ;  
Au P.-L.-M., entre 7 h. 24 et 17 h. 27 ;  
Au Midi, entre 7 h. 2 et 14 h. 10 ;  
A l'Etat, entre 7 h. 7 et 19 h. 11.

La durée moyenne des repos à la résidence a été:

Au Nord, entre 10 h. 7 et 18 h. 36 ;  
A l'Est, entre 10 h. 35 et 18 h. 17 ;  
A l'Orléans, entre 10 heures et 21 h. 6 ;  
Au P.-L.-M., entre 10 h. 10 et 18 h. 50 ;  
Au Midi, entre 10 heures et 21 h. 40 ;  
A l'Etat, entre 10 h. 9 et 23 h. 33.

Quant aux repos périodiques, qui sont attribués tous les dix jours en moyenne et qui doivent avoir une durée minimum de 30 heures pour le service de route, cette durée minimum a oscillé entre 30 heures et 57 h. 23.

### ASSURANCES CONTRE LA PLUIE

L'habitude de s'assurer contre les mauvais temps devient de plus en plus commune en Angleterre, dit le « Daily Mail », et quoiqu'il n'y ait que trois ans que la Compagnie d'assurances « Plover » existe, une immense quantité de polices ont été signées par les personnes prenant leurs vacances.

Prenez, par exemple, un employé de Londres, explique ce journal: il donne une cinquantaine de francs pour s'assurer pendant une semaine le logement et la pension dans une petite ville sur le bord de la mer, et il tient naturellement à ce que son congé ne soit pas gâté par les mauvais temps. Pour 7 francs versés à la Compagnie d'assurances, il reçoit la somme de 55 francs s'il est prouvé que pendant sa semaine de vacances il a eu trois jours ou plus de pluie, pourvu que cette pluie soit supérieure à un millimètre.

Il est assez curieux de noter que dans un pays pluvieux comme l'Angleterre, on donne aux touristes tout de chances de passer leurs vacances à l'abri, et c'est ce qui fait probablement la vogue de cette assurance.

### RETRAITES OUVRIÈRES et paysannes

Barème des pensions assurées aux assurés jettis par la loi du 5 avril 1910, modifiée par celle du 5 février 1912.

AFFICHE: FORMAT 60 x 45  
6 fr. 19; franco 6 fr. 15  
En vente: 1. rue des Sept-Agaches, Lille